Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES MARITIMES

Préfecture des Alpes Maritimes

SECRETARIAT GENERAL
AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

La Directrice Adjointe : Annick RAGOT
04 93 72 20 88
annick.ragot@alpes-maitimes.gouv.fr

Direction/Notes/CR CPC 10 07 2014

Nice, le

Compte-rendu du Comité permanent de concertation de l'EPA de la Plaine du Var du 10 juillet 2014

Le Préfet et le Président du Conseil d'Administration de l'EPA, qui coprésident le comité permanent de concertation (CPC), ouvrent la séance.
M. Gauthier, Directeur Général de l'EPA, rappelle que l'objet de la réunion portera sur le diagnostic territorial qui constitue la première partie du Projet Stratégique Opérationnel (PSO) de l'Eco-Vallée.

M. Gauthier souhaite indiquer que le PSO a pour objectif de préciser la stratégie de l'EPA et d'arrêter les priorités opérationnelles au sein de l'Eco-Vallée.
Le PSO n'est pas une norme et il n'aura pas de valeur coercitive. Il est destiné à inspirer le futur SCOT ou le PLUI.
Il constitue en quelque sorte le «dire» de l'EPA.
Il se présentera en deux parties :
- le diagnostic définissant les orientations stratégiques et opérationnelles,
- les actions à réaliser, leur localisation et les moyens à mettre en œuvre sous la forme d'un programme opérationnel d'aménagement.

La méthode d'élaboration du PSO est la suivante :
- concertation au sein du Conseil d'administration de l'EPA (CA) et avec l'Etat, la Métropole Nice Côte d'Azur, le Conseil Général, le Conseil Régional et les maires.
- concertation au sein du CPC : réunions du groupe de travail
- concertation citoyenne : réunions avec la population et ateliers.

Le 7 juillet, le Conseil d'administration de l'EPA a donné son accord pour que le projet de diagnostic fasse l'objet d'un débat en CPC.
A la fin du mois de décembre, le CA devra valider le projet définitif de diagnostic, qui sera ensuite soumis au CPC. La réunion des administrateurs de l'Etat devant précéder d'un mois celle du CA, il conviendra que la proposition finale de diagnostic soit rédigée pour la fin du mois d'octobre.

Restitution des travaux menés dans les groupes de travail du CPC pour le PSO

Comme suite à la réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 11 juin dernier, trois rapporteurs vont présenter au CPC le compte-rendu des réflexions issues des travaux menés sur les trois thématiques préalablement choisies :
- transports, infrastructures et réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Eco-Vallée,
- développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature,
- développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier.

A ce moment de la réunion, M. Collet, représentant le GIR Maralpin, prend la parole pour indiquer, au nom du groupe de travail, que la concertation au sein du CPC ne lui paraît pas satisfaisante. Il remet au Préfet, au Président du Conseil d'administration de l'EPA et au Directeur Général de l'EPA une déclaration écrite à ce sujet.

.../...

Première restitution par M.Thierry Marmoy, comité de quartier de St Isidore sur la thématique « transports, infrastructures et réseaux numériques : mobilité durable et aménagement durable de l'Eco-Vallée ». (cf annexe 1).

A l'issue de la présentation, M. Molinari (GIR Maralpin), reconnaissant que le rapport est bien rédigé, considère toutefois que l'on ne peut pas balayer aussi rapidement l'ensemble des problématiques. Il demande que des travaux plus en profondeur soient engagés en collaboration avec l'EPA et les services de l'Etat, pour qu'une analyse rigoureuse soit faite. Faute de quoi, il n'y aura pas de concertation.

M. Gauthier, fait remarquer que le travail engagé n'est pas terminé. Avec la première réunion du groupe de travail et les réunions des trois premiers sous-groupes, on a avancé dans la réflexion. Il appartient à présent au CPC de faire part de son souhait de continuer à travailler.
Le projet de diagnostic n'a été présenté au CA que le 7 juillet et au maire de Nice le 9 juillet : il ne faut donc pas faire de procès d'intention à l'EPA.
Le document de diagnostic va servir de fondement aux discussions, avant que l'on atteigne le stade des propositions.

M. Tordo, Président du Conseil d'administration de l'EPA, indique que depuis plusieurs réunions, des échanges ont lieu avec M. Molinari : on peut bien évidemment contester et échanger des idées à propos des projets et des opérations engagées. Mais il n'est pas admissible de mettre en accusation ceux qui ont des positions différentes.

Le Préfet s'adresse à M. Molinari en lui demandant de comprendre que ce qu'il exprime peut être perçu par certains comme moralisateur et crisper ceux qui sont ainsi présentés comme positionnés à l'opposé. Ce n'est pas le meilleur moyen d'échanger des points de vue différents. Dans un débat, on se doit de gérer d'objectives contradictions et on essaie de trouver le chemin le moins mauvais, tout en évitant de faire inutilement monter la pression.
Remettre un document en séance n'est pas une bonne méthode, surtout lorsque l'on se plaint soi-même de ne pas recevoir les documents à temps.

M. Molinari indique que les travaux à mener ont été entamés par le GIR Maralpin il y a vingt ans. Il eut été utile que ce travail soit soumis pour analyse aux services de l'EPA. Il se demande donc quand le dialogue sera instauré, la concertation mise en œuvre étant insuffisante et tardive.

Le Préfet remarque que lorsque l'on détient un savoir, réel ou supposé, il faut être capable de le transmettre et de le faire accepter. L'aptitude à la transmission d'un savoir est le problème du GIR Maralpin. La transmission est d'autant plus efficace qu'elle évite de braquer l'élève.
Le temps court est vécu en permanence. Il faut trouver un temps suffisant. On doit accepter une forme de frustration. Mais cela ne doit pas gâcher l'exercice entamé.

M. Nicoletti, vice-président de la CCI, revenant sur la restitution faite par M. Marmoy souhaite souligner les points positifs qui ressortent de l'analyse effectuée. Il faut effectivement améliorer les transports en commun et ne pas miser sur le « tout automobile ». Mais il faut trouver un juste équilibre entre l'utilisation des voies routières (voie des 40 mètres par exemple) et l'utilisation du tramway et de la ligne des chemins de fer de Provence. La CCI est sensible à ce sujet.

Deuxième restitution par M. Michel Gasiglia, Président de l'association Métropole Bleue sur la thématique «développement urbain et valorisation du patrimoine naturel : réussir l'équilibre entre ville et nature ».(cf annexe 2).

En réponse à M. Laurent Parzy, Président local de l'association France Nature Environnement, M. Gasiglia indique qu'un groupe de travail agriculture a été constitué et qu'un comité de pilotage est présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture.
M. Gauthier précise que participent à ce groupe, créé à l'initiative du Préfet, hormis l'EPA , la Chambre d'Agriculture, les grandes collectivités (Métropole Nice Côte d'Azur, Conseil Général et Conseil Régional), les services de l'Etat. Il n'en demeure pas moins que le milieu associatif a contribué à la prise en compte de l'agriculture au sein des problématiques de la Plaine du Var.

Mme Baravalle, représentant la DDTM, précise qu'à ce stade, le premier comité de pilotage a permis de valider la mise en place d'une réflexion globale sur la stratégie de développement de l'agriculture dans la plaine du Var et qu'en accord avec les différents partenaires, les travaux réalisés dans le cadre de cette démarche seront notamment présentés aux membres du CPC

M. Michel Benaïm, vice-président de l'Ordre des architectes de la région PACA, remarque que le milieu urbain n'est pas très développé sur le territoire de l'OIN. Historiquement, c'est l'agriculture qui a suscité le développement urbain.

.../...

Dans la Plaine du Var, l'innovation réside dans les projets de cohabitation du développement urbain et du développement agricole. Ce territoire est donc le lieu on l'on pourra reconsidérer le développement urbain, l'habitat et ainsi renouveler la ville.

Le Préfet considère comme capitale l'intervention de M. Benaïm, soulignant que cette conception du développement urbain dégage l'idée que, partant d'un espace dégradé, un modèle est à inventer.

M. Gasiglia fait remarquer que, pourtant, les quatre opérations d'urbanisation sont déjà en marche et que la prise en compte des espaces non bâtis n'est pas suffisamment avancée.

M. Benaïm estime que les «coups partis» participent à la complexité de l'exercice et forcent la réflexion. On doit s'adapter à une civilisation qui accélère en permanence et intégrer les « coups partis » à la planification.

Pour M. Tordo il convient d'aborder à présent le modèle économique de l'agriculture, à partir duquel les agriculteurs pourront vivre et se développer.

M. Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture, précise qu'il ne faut pas se contenter de maintenir des zones agricoles en friche. Il faut les valoriser pour permettre aux agriculteurs d'en vivre. La création de pôles agricoles est la manière la plus intelligente d'y parvenir.

M. Berté, Président de l'association des propriétaires des Iscles, indique qu'en 1959 on comptait plus de 22 000 exploitants agricoles. Depuis les années 1980/1990, l'agriculture départementale ne fournit que 8 % de la consommation. Aujourd'hui, il ne reste que 872 exploitants agricoles.
Il ne peut que se féliciter de toute action tendant à défendre, maintenir et renforcer l'agriculture.

Troisième restitution par M. Dambreville, Directeur du développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur la thématique «développement économique, emploi, innovation, filières d'excellence : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier» (cf. annexe 3).

M. Le Boulenger, représentant l'association France Nature Environnement, émet deux remarques :
- le groupe de travail s'est interrogé sur l'opportunité de l'installation d'un vaste centre commercial dans la plaine du Var,
- il faut fournir plus d'explications aux personnes qui sont déjà installées sur le territoire de l'OIN.

M. Parzy souligne sur un plan plus général que dès 2013 une étude menée par AIR PACA démontrait que le seuil de particules fines était dépassé dans la plaine du Var. Par ailleurs la vallée du Var assure la desserte en eau de toute la zone littorale. Il faut donc la préserver et raisonner en termes de développement durable.

M. Molinari, en complément des propos tenus précédemment, indique qu'à l'heure où l'on incite à travailler sur la trame verte et bleue, la plaine du Var constitue une singularité antagoniste du principe de connexion entre les milieux naturels. Elle constitue en effet une coupure entre l'est et l'ouest du département. Il faut donc ménager des transversalités, car si l'on n'y prend pas garde l'aménagement de la vallée du Var risque d'aggraver la situation. Il y a donc là un enjeu de préservation de la continuité des espaces naturels.

M. Gauthier indique qu'un travail est mené par le Conseil Général sur le thème de la préservation de la bio-diversité. La Métropole, dans le cadre de la préparation du PLUI, a lancé une réflexion à ce sujet.

M. Collet à propos du développement économique aurait souhaité que l'EPA présente une stratégie de développement territorial plus précise.

M. Gauthier tient à souligner que l'EPA n'a pas participé aux travaux des sous-groupes qui viennent d'en rendre compte.
En ce qui concerne le PSO (programme **stratégique** opérationnel), l'EPA n'a réfléchi et rédigé que la partie diagnostic. Le projet de territoire a été défini il y a deux ans seulement. Le PSO sera élaboré dans la continuité de ce projet de territoire.
Mais, dans le cadre de la méthodologie choisie, il est normal que l'EPA n'ait pas défini de stratégie avant que le diagnostic ne soit validé.

C'est ainsi qu'il convient à présent que le CPC décide d'approfondir les propositions faites par les sous-groupes, puis valide les thèmes ayant déjà fait l'objet de l'analyse et des propositions qui ont été présentées lors de la présente réunion, ou rajouter des thèmes supplémentaires.

.../...

Il est donc retenu que les trois thèmes soient traités séparément au cours de réunions qui se tiendront le 10 septembre, le 24 septembre et le 6 octobre, et que la synthèse de ces réunions soit présentée au CPC à la fin du mois d'octobre.

M. Molinari considère que la démarche ainsi décrite est univoque. Il réaffirme que le débat serait plus efficient si les groupes disposaient de l'analyse de l'EPA, de la Métropole et de l'Etat.

M. Gauthier confirme que la méthode définie est effectivement différente : il s'agit de recueillir les propositions et ensuite de réaliser le diagnostic qui sera proposé à la validation du Conseil d'administration du mois de décembre.

Revenant sur les trois thèmes ayant fait l'objet des travaux qui ont été présentés, M. Nicoletti souligne la richesse et la cohérence des éléments fournis qui ont fait émerger les grands axes qui peuvent servir de fondement au débat.

M. Barre, directeur de l'IMREDD, considère qu'il faut continuer à travailler sur ces thèmes.

M. Gauthier indique que la répartition des groupes et des dates de réunions sur les trois thèmes sera communiquée rapidement, ainsi que la date de la réunion qui sera consacrée à la synthèse des sous-groupes (dans cette perspective, il est demandé aux membres du CPC de s'inscrire dans les sous-groupes avant de quitter la salle). Des dossiers seront fournis avant chacune des réunions, dossiers comprenant, le cas échéant, les propositions des ateliers citoyens.

Trois études sont menées actuellement à l'initiative de l'EPA : une expertise sur le logement, une sur la mobilité et les déplacements et la dernière sur le foncier et les potentialités foncières.
M. Molinari suggère que l'ADAM fournisse les résultats de l'étude menée il y a trois ans sur la logistique, cette étude étant selon lui indissociable de celle sur la mobilité et les déplacements.

M. Gauthier indique que le projet de diagnostic sera consultable très prochainement sur le site internet de l'EPA et sur celui de la Préfecture.

Il en présente l'architecture :

I Préambule
II Diagnostic et enjeux partagés (quatre parties)
III Orientations stratégiques
IV Actions, opérations, projets (cette quatrième partie n'est pas rédigée).

M. Collet remarque que, sur le fondement de cette architecture, le document ressemble plus à un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qu'à un diagnostic.

M. Molinari demande qu'un état des lieux soit dressé. Celui figurant à la DTA étant intéressant, il demande qu'il constitue le point de départ du futur diagnostic.

M. Gauthier répond que la DTA est effectivement le seul document opposable pour le moment.
Toutefois le PSO doit être élaboré dans la continuité du projet de territoire de l'EPA. Dans ces conditions, le diagnostic sera élaboré à partir des trois axes de développement qui se dégagent du projet de territoire.
Il fait remarquer qu'il convient de lire le projet de diagnostic avant de le commenter.
Bien évidemment tous les avis et toutes les remarques seront les bienvenues et seront communiquées à chacun dans la plus grande transparence
A l'issue de cette période de recueil, un difficile travail de synthèse sera effectué.

M. Gasiglia souscrit à la méthode choisie.

En l'absence d'autres points, le Préfet fait part de sa satisfaction d'avoir coprésidé cette nouvelle réunion du CPC, remercie les participants et lève la séance après avoir indiqué que la prochaine réunion du CPC se tiendra début janvier 2015.

Président du CA de l'EPA Plaine du Var

Christian TORDO

Le Préfet des Alpes-Maritimes
SGAD-B 3546

Adolphe COLRAT

Annex 1

Concertation CPC sur le Projet Stratégique et Opérationnel

Feuille de route pour un groupe de travail :
« TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, ET LES RESEAUX NUMERIQUES : mobilité durable et aménagement durable de l'Éco-Vallée» [3]

Les sujets à approfondir en termes de diagnostic et d'enjeux pour demain
A partir des contributions écrites et des débats en séance : 1 - Améliorer les infrastructures (existantes, nouvelles) et organiser les relations et déplacements entre Plaine et Coteaux 2 - Développer les transports en commun - en site propre (tram, BHNS...), - avec le réseau ferroviaire existant à moderniser et à articuler 3 - Développer des solutions innovantes de mobilité et structurer l'offre de transport des salariés 4 - Irriguer le territoire en réseau numérique
Les premières contributions sur ces sujets (réunion du 11 juin)
1 - Améliorer les infrastructures (existantes, nouvelles) et organiser les relations et déplacements entre Plaine et Coteaux, de rive à rive et du Nord au Sud. *Bons exemples* Le demi échangeur A8/6202bis qui en donnant un accès direct à l'autoroute a facilité les liaisons avec certaines ZI et fluidifié la circulation automobile. L'aéroport international : réussite en terme d'attractivité et d'accessibilité du territoire et outil intéressant pour le développement du territoire. Mais le territoire est mal desservi en interne (manque de liaisons de transports intra-régionales, notamment avec Marseille et les autres villes de la région). Les initiatives innovantes en termes d'infrastructures énergétiques : le projet Coulomp par exemple. *Insuffisances à lever* - Manque d'infrastructures routières adaptées à la diversité et à la densité du trafic et à la multiplicité des projets en cours : - La voie des 40 m prévue ne dessert pas le stade qui est déjà construit. - Le débouché sud de la 6202 bis - Le MIN - Manque de liaisons rive gauche/rive droite ce qui questionne la répartition des franchissements dans la plaine du Var et leur localisation *Question* La question de la concomitance entre la réalisation des infrastructures et réalisation des projets est posée. Seront ils réalisés en même temps ? **2 - Développer les transports en commun** **- en site propre (tram, BHNS...),** **- le réseau ferroviaire existant à moderniser et à articuler**

[3] Cette fiche rassemble les contributions reçues par mail des membres du GT PSO, les échanges en plein groupe et les réflexions en sous-groupe de la 1ère séance de travail du 11 juin.

Bons exemples
Le projet d'extension du tram(ou d'un TCSP) jusqu'à Lingostière. La réalisation du tram à Nice a montré combien une ligne de transport en commun de cette nature permettait non seulement de desservir qualitativement les quartiers mais aussi de transformer et de moderniser l'espace public, y compris les réseaux techniques de la ville.

Insuffisances à lever
Manque de transports en commun :
La ligne des Chemins de fer de Provence pourrait s'envisager comme un tram jusqu'à Carros.
Des transports en commun pourraient desservir les zones d'activités avec des horaires adaptées. Manque de liaisons en transport en commun entre les pôles d'emplois et les quartiers résidentiels.

Question
En matière de transport en commun la suggestion du doublement de la ligne du Chemin de Fer de Provence est faite comme celle de son utilisation par le tram. Autrement dit comment favoriser les transports en commun et le fret à partir des infrastructures existantes ?

3 - Développer des solutions innovantes de mobilité et structurer l'offre de transport des salariés

Questions
En matière d'innovation : comment initier de nouveaux modes de déplacement comme la voiture électrique, téléphérique urbain (société française POMA)

- Ce qui autorise à s'interroger sur les 1500 points de charge prévus pour la voiture électrique dans un territoire qui manque d'électricité : comment les alimenter ?
- Comment imaginer les déplacements dans la ville du futur ? Quelle est la vision de long terme de la Métropole en matière de transport ?

En matière d'usage : il faut lier infrastructure et besoins des usagers sans oublier l'objectif de durabilité du territoire et conciliation entre ville et nature. Comment limiter la consommation d'espace par les infrastructures ? Comment avec les citoyens et les salariés imaginer, réaliser et utiliser un réseau de déplacement qui favorise le développement de vallée et protège ses qualités et son cadre de vie.

Des enjeux transversaux à aborder :

- Quel schéma global de déplacements : place des divers modes de déplacement ?
Le manque de vision globale et à long terme d'un schéma des déplacements et d'infrastructures à l'échelle large de l'OIN. Quel est l'état des réflexions à ce sujet ? Quelle place pour le fleuve ? Pour l'innovation ?

- Quelle mise en réseau entre les modes des déplacements pour desservir le territoire, répondre aux besoins des différents usagers et le relier aux grands pôles voisins ?

- Dans une Éco-Vallée il faut éviter de penser uniquement la mobilité par le « tout automobile »

Annexe 2

Concertation CPC sur le Projet Stratégique et Opérationnel

Feuille de route pour un groupe de travail :
« DEVELOPPEMENT URBAIN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL :
Réussir l'équilibre entre ville et nature » [2]

Les sujets à approfondir en termes de diagnostic et d'enjeux pour demain
A partir des contributions écrites et des débats en séance : Patrimoine naturel : 1. Valorisation du patrimoine naturel et agricole 2. Agriculture : rapport entre l'urbanisation et ressources 3. Mise en valeur des ressources naturelles : trame verte et bleue; les paysages ; relation plaine-coteaux 4. Climat-air-énergie, changement climatique et ses impacts Aménagement urbain : 5. Mixité fonctionnelle/mixité sociale et économique 6. Logement : social, pour les salariés, primo-accédants... objectif de production et maîtrise des coûts 7. Transition énergétique / utilisation d'énergies renouvelables 8. Démarche éco-quartier
Les premières contributions sur ces sujets (réunion du 11 juin)
1 - Valorisation du patrimoine naturel et agricole *Bons exemples* - La démarche entreprise par le vignoble de Bellet pour valoriser son capital (naturel et architectural) et bonifier son potentiel viticole montre que lorsqu'on se donne les moyens de maîtriser la pression foncière on peut espérer lutter contre les déséquilibres, les perturbations dues à l'installation anarchique des activités et la dégradation des sites qui s'ensuit. La coopération entre vignobles conduit à un entretien et à des aménagements qui se traduisent en termes économiques. - L'Agriculture et activités économiques : rapport entre urbanisation et ressources *Atouts* - La proximité, dans le même bassin de vie, d'exploitations agricoles diversifiées et d'une chalandise de plus d'un million de personnes est un atout pour les producteurs locaux. *Suggestions :* - Appuyer le maraîchage, activité existante - Développer l'agrotourisme, secteur d'activité qui permettra, tout en préservant le patrimoine naturel, de développer une activité économique impactant de nombreux autres secteurs, notamment par des aménagements intelligents et en valorisant un habitat correct plutôt qu'un habitat diffus de mauvaise qualité.

[2] Cette fiche rassemble les contributions reçues par mail des membres du GT PSO, les échanges en plein groupe et les réflexions en sous-groupe de la 1ère séance de travail du 11 juin.

Concertation CPC sur le Projet Stratégique et Opérationnel

Des enjeux transversaux à aborder :

- **Les conditions de l'équilibre entre aménagement urbain, risques, respect de la biodiversité et du paysage.**

Le Parc naturel départemental des rives du Var en cours d'aménagement par le Conseil général, le parc du lac de Broc, les zones Natura 2000 de la basse vallée du Var et des Vallons Obscurs (à étendre aux vallons de la rive droite), l'arrêté de protection de biotope du Bec de l'Estéron constituent, comme les zones de protection contre l'incendie ou les inondations, des moyens de préservation et de valorisation du patrimoine indispensables. Ils ne sont que dans une faible mesure des outils de développement.

- **La différence des prix fonciers entre ville et nature dans l'utilisation du foncier : comment permettre le développement, en se protégeant de la spéculation foncière et en valorisant les espaces non- bâtis.**

Suggestions :

- Organiser, à l'articulation des activités, aux lieux frontières des territoires, entre mondes rural et urbain, des zones d'échanges pour développer une économie de proximité permettant le maintien d'une activité agricole et répondant aux besoins des habitants et salariés.
- Sanctuariser les terres agricoles pendant un temps suffisamment long permettrait de dissuader les spéculateurs.
- Proposer un montage partenarial qui
    - mobilise l'investissement privé avec en contrepartie des avantages fiscaux,
    - développe des relations entre acteurs économiques et agriculture
    - incite à l'actionnariat populaire, coopératif et solidaire pour le patrimoine foncier.

Les questions restant à traiter :

- **Quel aménagement urbain pour l'Éco-Vallée ?**

- Mixité fonctionnelle/mixité sociale et économique,
- Logement : social, pour les salariés, primo-accédants... objectif de production et maîtrise des coûts,
- Transition énergétique / utilisation d'énergies renouvelables,
- Démarche éco-quartier.

annexe 3

Concertation CPC sur le Projet Stratégique et Opérationnel

Feuille de route pour un groupe de travail : « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION, FILIÈRES D'EXCELLENCE : l'éco exemplarité comme base et les complémentarités avec le grand territoire comme levier »[1]

Les sujets à approfondir en termes de diagnostic et d'enjeux pour demain

A partir des contributions écrites et des débats en séance :

1. Favoriser un développement économique soutenable, innovateur et potentiellement porteur d'emplois qualifiés,
   et s'appuyer sur l'innovation (notamment industrie verte et transition énergétique)
2. S'appuyer sur les filières :
   - l'Éco-Cité ville intelligente, économie verte, transition énergétique;
   - pharmacie/santé (création d'un centre d'innovation sur la santé);
   - agro alimentaire et agricole ;
   - tourisme / tourisme d'affaire
3. Faciliter l'installation des activités économiques
4. Développer les complémentarités avec le grand territoire
5. Restructurer/faire évoluer certaines zones d'activités (Carros ; Saint-Laurent-du-Var)

Les premières contributions sur ces sujets (réunion du 11 juin 2014)

1/ Favoriser un développement économique soutenable, innovateur et potentiellement porteurs d'emplois qualifiés

Réussites

- La présence de **nombreuses entreprises leaders nationaux ou internationaux sur leur activité** (exemple : Schneider, IBM...), entreprises souvent innovantes.

-**L'innovation** : dépôts de nombreux brevets par les entreprises du territoire

Propositions pour l'avenir

Rendre le territoire attractif / agréable à vivre pour les habitants et les salariés potentiels par :

- Le développement de lieux de vie conviviaux (loisirs, mixité...)

Le **développement de la ville numérique** / la ville connectée, notamment pour attirer des jeunes sur le territoire

Communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants sur les atouts économiques du territoire

Question : Comment rendre accessibles les logements, notamment aux salariés qui souhaitent travailler dans la Plaine du Var ?

2/ Valoriser et s'appuyer sur les filières porteuses

Réussites

- Le positionnement du territoire/des entreprises sur **le développement durable et la Ville intelligente/ la ville de demain :** il existe sur le territoire un réseau d'acteurs et d'entreprises identifiées à l'extérieur comme étant à la pointe sur cette thématique.

Cette dynamique locale forte autour de la ville intelligente se traduit sur le territoire notamment par :

- des bâtiments performants en termes d'efficacité énergétique
- des actions autour de la ville numérique (existence de boulevards connectés)
- des dispositifs de mobilité intelligente : autopartage, vélos en libre service, etc.

[1]Cette fiche rassemble les contributions reçues par mail des membres du GT PSO, les échanges en plein groupe et les réflexions en sous-groupe de la 1ère séance de travail du 11 juin.

- des bonnes pratiques en matière de gestion de la ressource en eau (station d'épuration innovante...)
- intégration environnementale des zones industrielles & nombreuses démarches d'écologie industrielle
- Le développement de formations associées à ces secteurs

Insuffisances à prendre en compte et à lever

Des **manques autour de la thématique de la ville intelligente** :

- Manque de communication et de marketing territorial (autour de la thématique du développement durable), notamment auprès des acteurs locaux
- Pas d'implication citoyenne (manque de communication)
- Manque d'identification des entreprises existantes travaillant dans ces domaines pour pouvoir développer la filière
- Insuffisance en termes de réseaux numériques

Par ailleurs, il n'y a pas aujourd'hui de priorité identifiée sur une ou plusieurs filières porteuses d'avenir qu'il faudrait soutenir/développer.

La **filière agricole** est en baisse de dynamisme : disparition progressive des terres agricoles mais filière qui fait également partie de l'attractivité du territoire.

Propositions pour l'avenir

Travailler sur les différentes filières porteuses dans le territoire :

- Identifier une ou des filières d'avenir et mettre en œuvre les moyens de développer des clusters d'entreprises (avec adéquation entre compétences et emplois)
- La filière touristique
- La thématique de la Ville intelligente : identifier les filières et les entreprises travaillant sur cette thématique pour créer une dynamique commune et les impliquer de façon opérationnelle dans les projets de l'Eco-Vallée (cela pourrait passer par l'élaboration d'un plan de communication et de marketing partagé)
- L'agriculture : réfléchir à l'avenir de cette activité dans la plaine du Var (Quel type d'agriculture demain ? comment la redynamiser ?...) ; utiliser à bon escient l'ensemble des potentialités agricoles ; réfléchir à la filière agro-alimentaire à travers l'implantation du MIN.

3/ Faciliter l'installation des activités économiques

Insuffisances à prendre en compte et à lever

Pas d'urbanisme attrayant pour les entreprises ; **manque de foncier pour accueillir certains types d'activités économiques (PME-PMI, artisanat...)**. Il existe très peu d'opérations qui sont destinées à ces entreprises. Le foncier est rare et il s'agit de bien le valoriser. Cela pose la question de l'installation et du développement possibles des PME-PMI, de l'artisanat, des activités de services... : où peuvent-elles se développer ? Les projets de densification des ZA actuelles et les quelques pépinières d'entreprises ne sont pas suffisants pour répondre à la demande et pour accueillir tous les types d'activités.

En revanche, il existe de nombreux projets commerciaux qui posent question en termes de stratégie de développement que l'on souhaite pour la plaine du Var et en termes de déplacements (les centres commerciaux sont très générateurs de déplacements automobiles).

Propositions pour l'avenir

Aboutir à **un positionnement et des choix clairs en matière de développement économique et de politique foncière**, permettant de répondre aux besoins économiques non satisfaits.

Il s'agirait de mettre en adéquation la stratégie de développement économique de la Plaine avec la stratégie foncière (par l'élaboration d'une politique foncière dédiée aux PME/PMI et d'une politique de développement commercial)

Questions

- Comment limiter la spéculation foncière ?
- Quels outils développer (foncier ? fiscalité ?...) pour faire prévaloir le moyen et long terme sur le court

terme dans l'utilisation du foncier d'activité ?

4/ Développer les complémentarités avec le grand territoire

Insuffisance et proposition

Absence aujourd'hui de cohérence avec Sophia Antipolis : il faut trouver des passerelles / des liens entre la Plaine du Var et Sophia.

Des enjeux transversaux à aborder :

- Quelle cohérence/ complémentarité :
  - entre les activités existantes et les nouvelles filières ?
  - entre développement local et rayonnement international ?
  - entre formation/qualification des hommes et besoins des entreprises ?
- Comment faire connaître, faire adhérer, faire s'impliquer dans le projet Eco-Vallée, les habitants de la Plaine du Var et ceux qui traverse le territoire ? Comment leur montrer que ce territoire est à la pointe du domaine de la « ville intelligente » ?
- Comment développer l'attractivité et cohésion sociale (cf. travaux du groupe de travail du CPC)